

COMMUNE DE THOIRIA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 11 juillet 2022 à 20 heures 30

Présents : Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Frédéric ALLOMBERT BLANC, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Geneviève ZANCHI,
Absents excusés : Hervé GUENARD (pouvoir à Frank STEYAERT), Pascal LANAUD (pouvoir à Daniel MALUGANI)

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

1. Aménagements en vue de la réouverture de la Fruitière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le changement des lampes pour l'éclairage à l'intérieur de la Fruitière et le changement des blocs lumineux de sortie de secours.

Le Conseil constate également avec satisfaction le gros nettoyage réalisé dans le bâtiment par le nouveau fromager, en prévision de la réouverture.

2. Convention de location de la Fruitière.

Le Conseil municipal, après avoir reçu Monsieur Paco JANSEN pour officialiser les différents points, approuve à l'unanimité, la convention de location à signer entre Monsieur Paco JANSEN, fromager, et la commune et autorise le maire à la signer.

3. Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Fruitière.

Trois architectes ont été sollicités pour répondre à la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Fruitière. Seuls deux architectes ont répondu avec des offres relativement semblables tant pour la rémunération que pour les délais. Le Conseil considère qu'il est difficile de prendre une décision dans ces conditions et déclare à l'unanimité la consultation sans suite.

En revanche, le Conseil souhaite que sa future décision soit éclairée par une proposition plus concrète d'aménagement. Aussi, il propose qu'une nouvelle consultation soit lancée, consultation qui intègrera la présentation d'une esquisse d'aménagement et d'un descriptif du projet.

Il conviendra par ailleurs de décider de l'affectation de l'ancienne salle communale située à l'étage.

4. Location des communaux.

Le Conseil est informé que le maire et les adjoints ont rencontré récemment Monsieur Corentin SPIES qui est intéressé par la reprise des communaux actuellement loués à Monsieur Daniel PECHE.

Une rencontre avec Monsieur Romuald PAGET, également tout récemment candidat à la reprise, sera programmée par ailleurs.

Le Conseil, avant de se prononcer souhaite qu'un plan de débroussaillage et d'entretien des communaux soit établi avec un engagement d'entretien pérenne et une occupation compatible avec le passage des animaux sauvages.

5. Cérémonie du 14 juillet

À l'issue de cette longue période de crise sanitaire, le Conseil décide l'organisation d'une petite manifestation patriotique sur l'Esplanade du Souvenir à l'occasion de la Fête nationale. Outre le plaisir de se retrouver ensemble, cette rencontre permettra de présenter le nouveau fromager, Monsieur Paco JANSEN, ainsi que sa compagne, Madame Amandine LUONG aux habitants de Thoiria.

Par ailleurs, le Conseil souhaite que le maire profite de ce rassemblement pour :

- informer verbalement les personnes du village présentes de l'intention et des raisons de limiter la vitesse à 30 km/h dans la traversée du village ;
- faire un rappel sur les nuisances et le danger provoqués par les chiens errants ;
- informer de la suite de la réflexion sur les projets de travaux.

6. Organisation d'une rencontre avec le Conseil municipal de Soucia.

Afin de programmer la suite des travaux du cimetière de Soucia (réfection des trois murs restants, extérieur et intérieur) et de l'église de Soucia (chaire, porte latérale, allée latérale, pièce de charpente supportant la cloche...), le Conseil propose une rencontre sur place avec le Conseil municipal de Soucia.

La date du vendredi 2 septembre sera proposée.

7. Questions diverses

7-1 Le Conseil autorise un exploitant forestier à traverser une parcelle communale pour exploiter la parcelle de Monsieur BEL.

7-2 Le Conseil est informé de la position de la chambre d'agriculture du Jura sur le projet global de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

La chambre d'agriculture souhaite que, sur l'ensemble, davantage de zones agricoles soient classées en zone A (c'est-à-dire «zone agricole» permettant aussi la construction de bâtiments agricoles) et non pas en zone Ap (c'est-à-dire «zone agricole protégée » qui ne permet pas la construction de tels bâtiments). Les communes sont invitées à retravailler en ce sens les propositions de zonage.

La séance est levée à 23 heures 45



Le Maire,

Frank STEYAERT

